

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION PROJÉTÉE :

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT (en EUROS)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT (en EUROS)</b>
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>1 – Ressources propres</b>	€
<b>Achats</b>		<b>2 – Subventions demandées</b>	
Prestations de services*	€	État (à détailler)	
Matières et fournitures*	€ -		€
<b>Services extérieurs</b>		-	€
Locations	€	Région (s)	
Entretien et réparation	€ -		€
Assurance	€	Département *	
<b>Autres services extérieurs</b>		-	€
Honoraires de l'intervenant(e)*	€ -		€
Publicité	€	Commune (s)	
Déplacement et missions *	€ -		€
<b>Charges de personnel</b>		-	€
Salaires et charges	€	Autres *(Pass culture, Fonds Européens, organismes sociaux, ...)	€
Frais généraux	€	<b>Ressources indirectes affectées</b>	€
<b>Coût total du projet</b>	<b>€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>€</b>
Emplois des contributions volontaires en nature	€	Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>€</b>

\*Mention obligatoire

**Au regard du coût total du projet, le porteur du projet sollicite une subvention de \_\_\_\_\_ €**

*Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée.*

*L'hébergement et le transport ne sont pas pris en charge par le CD66 mais, s'il y a lieu, ils doivent apparaître dans le budget*

*l'Établissement scolaire participe à minima à hauteur de 20 % de la somme demandée*

*Le prix horaire de l'intervention ne peut pas dépasser 50€*

**joindre les devis**